



L'Info d'Orp-Jauche

N°92

Editeur responsable : Hugues GHENNE, Bourgmestre d'Orp-Jauche



L'édito du *Bourgmestre*

Mesdemoiselles,
Mesdames,
Messieurs,

En ce début de nouvelle législature, le Conseil communal a décidé de renouveler différentes instances consultatives comme la Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCCATM) ou le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA). Ces deux assemblées de concertation qui sont axées sur des thématiques très différentes, fonctionnent notamment grâce à l'implication de citoyens volontaires et

représentatifs de notre population. Dans cette édition, vous trouverez les appels à candidature pour ces deux commissions. Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à vous faire connaître dans les délais fixés.

En tant que citoyens orp-jauchois, vous avez également la possibilité de vous exprimer sur le maintien de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin. Je vous invite à lire attentivement l'article qui est consacré à ce sujet afin d'avoir une vue globale de notre situation et à répondre au sondage avant le 2 mai prochain.



Et pour découvrir l'agenda des manifestations et événements qui se déroulent prochainement chez nous, rendez-vous sur notre site internet communal :
www.orp-jauche.be

Belle lecture à toutes et tous,
Hugues GHENNE, Bourgmestre

ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Maintien de l'extinction entre minuit et 5h du matin ?

DONNEZ VOTRE AVIS

Chères citoyennes, chers citoyens,

Votre avis est sollicité sur le **maintien de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin 7nuits/7**, et ce sur l'ensemble du territoire communal.

Pour vous exprimer, complétez le talon au verso ou répondez en ligne via le site internet communal ou en scannant le QR Code ci-imprimé **avant le 2 mai 2025**.

1 CITOYEN = 1 VOTE

LE CONTEXTE

Depuis octobre 2022, dans le cadre de la crise énergétique globale et l'augmentation vertigineuse du prix de l'électricité, **notre Commune**, tout comme 164 communes wallonnes, **a répondu favorablement à l'appel général** de l'Europe, relayé par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement wallon, **de limiter autant que possible la consommation énergétique** en décidant, notamment, **d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 5h du matin 7n/7n**.

Grâce à cette intervention, sur une période de 5 mois, il a été constaté **37% de diminution de la durée d'éclairage nocturne** (réduction globale de la consommation de 21.700 MWh). Cette mesure s'est donc poursuivie durant les périodes hivernales de 2023-2024 et 2024-2025 et ce, même si le parc d'éclairage public a évolué.

DES CRAINTES QUI SE SONT BIEN SOUVENT AVÉRÉES INFONDÉES

« **Cela va engendrer plus d'accidents de circulation !** » => En pratique, cela ne s'est **pas réalisé**. Au contraire, il semblerait plutôt que les conducteurs soient plus prudents (attention accrue et réduction de la vitesse) dans les zones moins éclairées.

« **Il va y avoir plus de cambriolages !** » => En pratique, les zones non éclairées **n'ont pas observé plus de vols et d'effractions**. Au contraire, certaines zones de police ont constaté un déplacement de ces délits vers les zones éclairées.

LE PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL EN 2025 N'EST PLUS CELUI DE 2022

En 2022, le LED était minoritaire (20 à 30%). **L'impact financier** (lié à la consommation d'énergie) **et environnemental** (lié à l'émission de CO2) d'éteindre l'éclairage public entre minuit et 5h **était donc très avantageux**.

Aujourd'hui, suite aux investissements réalisés sur la Commune, **80% de l'éclairage public à Orp-Jauche dispose de la technologie LED**. Dès lors, le gain financier et environnemental devient moindre par rapport au fait de laisser allumer et de dimmer ... et est même défavorable pour les communes qui ne rallument que le week-end.

QUEL SERAIT LE COÛT DE RÉTABLIR L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE 7N/7N ?

Sur base du tarif moyen actuel, **l'impact financier**, dans un parc équipé d'une technologie LED à 100% en 2027, est estimé à **7.934,00 € / an**.



L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SUR LA SANTÉ

Face aux défis climatiques et environnementaux, la sobriété énergétique s'impose comme une nécessité, y compris pour les pouvoirs publics. Atteindre cet objectif implique une réduction de la consommation d'énergie.

Par ailleurs, l'éclairage de nuit est considéré comme une pollution lumineuse et impacte la biodiversité (faune et flore), selon différentes études.

Enfin, l'éclairage de nuit a un impact négatif sur la santé humaine.



Comment vous exprimer ?

- Soit en répondant **via le talon ci-joint**
- Soit en répondant au questionnaire **en scannant le QR Code** ci-contre (disponible également sur le site de la commune, www.orp-jauche.be)
- **Chaque citoyen dispose d'un seul et unique vote.**

SCAN



**Talon à compléter et à déposer avant le 2 mai 2025 à l'Administration communale
(place communale 1 - 1350 Orp-Jauche) - Secrétariat**

Nom : _____

Prénom : _____

Registre national : _____

Adresse postale : _____

Souhaitez-vous maintenir l'extinction de l'éclairage public communal entre minuit et 5h du matin (cochez la mention choisie) ?

Oui

Non

J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre strict de l'avis citoyen sur l'Eclairage public ainsi qu'à des fins statistiques. Si vous ne cochez pas cette case, votre avis ne sera pas pris en compte.

APPEL A CANDIDATURE



POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° Une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° Une répartition géographique équilibrée ;
- 3° Une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° Une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et de membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° Les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° Parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° Lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, **les actes de candidatures sont adressés** au collège communal dans les délais suivants : **du 01/03/2025 au 31/03/2025 inclus.**

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à :

Mme Marjorie D'HEUR – Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme
Place Communale n°1 à 1350 Orp-Jauche – 019/63.02.16 – marjorie.dheur@orp-jauche.be

PAR LE COLLEGE,
La Directrice générale,

S. SANTUCCI

le Bourgmestre,

H. GHENNE



ACTE DE CANDIDATURE - CCATM DE ORP-JAUCHE

Pour être recevable, ce formulaire doit être dûment complété et envoyé au collège communal
DANS LES DELAIS ET FORMES fixés dans l'appel public **(du 01/03/2025 au 31/03/2025)**

Nom : Prénom :

Rue : N° : Entité :

Tel : Adresse mail :

- Date de naissance :

- Profession[1] :

- Domicile :

-Postule :

- à titre individuel
- comme représentant d'une association[2]

=> si représentant d'une association :

Nom et adresse de l'Association que le candidat représente

.....
.....

-Si possible, comme candidat :

- Effectif
- Suppléant
- Président (⚠ expérience ou compétences exigées en matière d'aménagement du territoire et urbanisme)

-Suis intéressé(e) par l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour les motifs suivants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

[1] Si vous êtes fonctionnaire, merci de joindre une attestation de votre employeur certifiant que vous n'êtes pas amené à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la commune en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité

[2] Si vous êtes mandaté par une association, merci de joindre le mandat de l'association à votre acte de candidature

- Souhaite représenter les intérêts suivants[3].
A défaut de due motivation, l'acte de candidature sera jugé irrecevable.

· sociaux : motifs
.....
.....

· économiques : motifs :.....
.....
.....

· patrimoniaux : motifs.....
.....

· environnementaux : motifs :.....
.....
.....

· de mobilité : motifs :.....
.....
.....

· énergétiques : motifs :.....
.....
.....

- Je certifie sur l'honneur ne pas avoir exercé plus de deux mandats exécutifs consécutifs [4]

DATE ET SIGNATURE

[3] Merci de choisir 1 à 3 points maximum

[4] Un membre exerce un mandat exécutif lorsqu'il siège en tant que président, membre effectif ou suppléant remplaçant le membre effectif lors de plus de la moitié des réunions annuelles.



Province de Brabant Wallon Arrondissement de Nivelles

Commune d'Orp-Jauche

Renouvellement du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)



Suite aux élections communales d'octobre 2024, le Conseil communal a décidé de procéder au renouvellement du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

Quels sont les objectifs du CCCA ?

- **Intégrer les besoins des aînés** dans les politiques menées par les pouvoirs locaux ;
- Assurer le maintien et **la collaboration avec les aînés** dans les différents domaines de la vie sociale ;
- Instaurer des mécanismes réguliers de **concertation** et de **dialogue** permettant aux aînés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

Le CCCA a pour mission de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés.

Quelles sont les conditions pour faire partie du CCCA :

- Etre âgé de 55 ans au minimum ;
- Etre domicilié et habiter dans la commune d'Orp-Jauche ;
- Jouir de tous ses droits civils et politiques ;
- Ne pas être mandataire politique ;
- S'engager au service des aînés, bénévolement et activement, pour les 6 prochaines années de cette législature (jusqu'en 2030) ;
- S'engager à respecter les statuts du CCCA ;
- Renvoyer ou déposer sa candidature **avant le 02 mai 2025 à minuit**

Quelle est la composition du CCCA ?

- Le CCCA se compose de membres effectifs et de membres suppléants.
- La composition est basée sur une représentation équilibrée des différents villages (ou quartiers) de la commune.
- Les 2/3 au maximum des membres sont du même sexe.
- Les candidatures seront analysées par le collège communal et les membres seront désignés par le conseil communal.
- Le CCCA se réunira au moins 4 fois par an.

Vous êtes intéressé(e) ?

Nous vous invitons à envoyer votre candidature pour **le vendredi 02 mai 2025 au plus tard à l'adresse suivante :**

**Administration Communale d'ORP-JAUCHE,
A l'attention de Madame Marie-Christine ROBEYNS, Echevine des Aînés,
Place communale, 1 à 1350 Orp-Jauche**

ou par mail à **Marie-Christine ROBEYNS, Echevine des Aînés** : mrobeyns.pcs@gmail.com

NB : Les bulletins de candidatures incomplets et/ou rentrés après la date indiquée seront considérés comme nuls et non avenus.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter Madame Marie-Christine ROBEYNS, Echevine des aînés au 0478/06.46.60.

Par ordonnance :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L'Echevine des Aînés,

(s.) S.SANTUCCI

(s.) H. GHENNE

(s.) M-C ROBEYNS



CANDIDATURE AU CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES

Nom : PRENOM.....

Date de naissance : GSM/Tél

Profession : Pré-pensionné(e) - Pensionné(e)

Rue.....N°.....

Code postal.....Localité.....

Motivation : pourquoi souhaitez-vous faire partie du CCCA ?

.....

Je soumets ma candidature en tant que membre du CCCA.

Date

Signature